

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 15 FEVRIER 2023 A 19H30

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à dix-neuf trente minutes, le conseil municipal de la commune de Ventelay dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Marcel VERGEZ, Maire.

Étaient présents : VERGEZ Marcel, LEBOURCQ Joël, PETITFRERE Philippe, BOQUET Michèle, CHEVAILLIER Guillaume, EUGENE Dominique, GRAUX Benjamin, SMETT Jacki, TURLIN Gérard

Étaient Excusés : Anne EUGENE a donné pouvoir à Dominique EUGENE, Frédéric TELLIER

Monsieur Dominique EUGENE a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2022

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 30 novembre 2022, aucune remarque n'a été formulée.

Il est adopté à l'unanimité

II – DELIBERATION : OUVERTURE DE CREDIT AVANT LE VOTE DU BUDGET POUR LE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX RUES DE ROUCY ET MONTIGNY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-1, Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 31 mars, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE :

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2023 dans la limite de 46 587 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissements inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16)
- **DEPENSES PREVISIBLES**

CHAP.	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
16	1641	OPFI	REMBOURSEMENT EMPRUNT	30 000,00 €
TOTAL				30 000,00 €

III – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le maire expose les grandes lignes du budget prévisionnel 2022 :

- En fonctionnement pas de changement par rapport aux prévisions 2022
- En investissement :

DEPENSES

Salles associatives	<u>8 200,00</u>	Devis SBAIZ pour 2 100 € HT + Ent LEQUEUX pour 3 936 € HT
Mur cimetière	<u>6 000,00</u>	Devis Ent LEQUEUX pour 4 825 € HT pour refaire les joints. Le piquetage des joints sera fait par du bénévolat
Rues de Roucy et Montigny - enfouissement Telecom	40 000,00	Report des crédits 2022, enfouissement Telecom non réglé à ce jour
Remboursement emprunt pour les travaux Rues de Roucy et Montigny	30 000,00	
Reprise tombes	6 000,00	Report des crédits 2022, facture réglée janvier 2023
Achat de Terrain - branchement pluvial et bassin	2 500,00	500,00 Achat et Vente avec Famille Montigny (branchement pluvial) 2000,00 Achat terrain Mme Mancier (pour le bassin)

RECETTES

Subvention DETR pour les travaux rues de Roucy et Montigny	20 000,00
Subvention CUGR (fonds de soutien aux investissements	20 000,00
FCTVA	20 777,00

Le conseil approuve cette orientation budgétaire et accepte les 3 devis et autorise le maire à signer ces devis.

IV – REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

NOM DE L'ORGANISME	BP 2022	REALISE 2022	BP 2023
ADMR	500	500	500
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200	200	200
CLUB DU TEMPS LIBRE	300	300	300
FOYER LE PETIT VENT	300	300	500
MISSION LOCALE	265	265	265
VILANNELLE	50	50	50
ATELIER DE LA MAIN	50	50	50
TOTAL	1665	1665	1865

Le conseil municipal donne son accord

V – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DES SALLES SOCIAUX EDUCATIVES

Le sol des salles sociaux éducatives est à refaire pour des raisons de sécurité.

Les travaux consistent :

- Réfection totale du sol :
 - Enlèvement de l'ancien carrelage
 - Décaissement pour mettre un isolant
 - Pose d'un polystyrène extrudé
 - Dalle béton
 - Remplacement des lames cassées et pose de lambourdes
 - Ponçage de l'ensemble
 - Protection de l'ensemble avec huile professionnelle

Après délibération, le conseil municipal :

- Adopte ce projet de travaux qui s'élève à 6 036 € HT
- Demande l'inscription de ces travaux au programme 2023
- Approuve le financement présenté par le Maire, à savoir la subvention au Département et les fonds propres de la commune
- Décide la réalisation de ces travaux dès l'obtention de la subvention, courant 2023

VI – COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS

Pôle de Fismes : Tri sélectif : explication sur le tri à partir du 1^{er} janvier 2023

VII – QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier de Monsieur QUEVA suite à l'enlèvement des coussins berlinois
- Monsieur le maire informe le conseil qu'il s'est renseigné sur les feux récompenses. Un devis a été demandé pour un montant de 16 000 € pour 2 feux. Pour les radars pédagogiques il faut compter environ 2 200 €.
- Fresque : Madame BENARD a demandé un devis qui s'élève à 1 700 €
Après vote 6 contre 1 pour 2 abstentions, le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

La séance est levée à 20h45